



Groupe ETP

Compte-rendu de réunion du mardi 26 janvier 2016 de 16h30 à 18h30
Hôpital Ambroise Paré, Boulogne-Billancourt 92
Salle de réunion 4^{ème} étage

Piloté et animé par

Emmanuelle Capron, IDE, hôpital Raymond Poincaré, Garches, collège 2, titulaire

Présents

Elsa Dos Santos, IDE, Hôpital Ambroise-Paré, Boulogne-Billancourt (92)
Florence Lacampagne, IDE, Hôpital André Mignot, Le Chesnay (78)
Hélène Lépinay, Coordinatrice, Corevih IDF Ouest, Boulogne-Billancourt (92)
Morgane Marcou, TEC, Corevih IDF Ouest, Meulan, Mantes-la-Jolie, Poissy (78)
Frédérique Plassart, pharmacien Hôpital Victor Dupouy (95)
Evelyne Reimann, TEC, Corevih IDF Ouest, Hôpital Ambroise-Paré (92)

Excusés

Séverine Dubois, Assistante Médico-administrative, Hôpital Max Fourestier, Nanterre (92)
Juliette Gerbe, TEC Corevih IDF Ouest, Nanterre (92) et Argenteuil (95)
Emmanuel Mortier, Médecin, hôpital Louis Mourier, Colombes (92) - Collège 4, Titulaire

Ordre du jour prévisionnel

- Présentation et finalisation du « **tableau de bord de suivi de l'activité ETP** », outil commun destiné aux évaluations des programmes.

Points abordés

Création d'une commission ETP INTER COREVIH IDF, à la demande de l'ARS dans le cadre des Contrats d'Objectifs et de Moyens. Le COREVIH IDF ouest est en charge de cette commission, pilotée par le Dr Emmanuel Mortier et Emmanuelle Capron Trouillard, infirmière.

La deuxième réunion a eu lieu hier. Les 5 Corevih d'IDF y étaient représentés. L'état des lieux des offres d'ETP (programmes autorisés, expérimentaux) sur le territoire est en cours de finalisation.

L'objectif 2016 est de mettre en place une formation validante de 40 heures pour les acteurs non formés des programmes existants et de permettre la création de nouveaux programmes en particulier associatifs.

Attestation de formation > 40 heures pour tous les acteurs d'un programme est nécessaire pour valider le renouvellement des programmes d'ici janvier 2017 :

Rappel : Extrait de l'article du 14 janvier 2015 :

CAHIER DES CHARGES D'UN PROGRAMME D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT

L'équipe

Les programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP) mentionnés aux articles L. 1161-2 à L. 1161-4 sont coordonnés par un médecin, par un autre professionnel de santé ou par un représentant dûment mandaté d'une association de patients agréée au titre de l'[article L. 1114-1 du code de la santé publique](#).

Un programme doit être mis en œuvre par au moins deux professionnels de santé de professions différentes, régies par les dispositions des livres Ier et II et des titres Ier à VII du livre III de la quatrième partie.

Lorsque le programme n'est pas coordonné par un médecin, l'un de ces deux professionnels de santé est un médecin.

Les intervenants ainsi que le coordonnateur doivent justifier des compétences en ETP définies par l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient.

Une attestation de formation, délivrée par un organisme de formation, est fournie par chaque membre de l'équipe et doit notamment mentionner le nombre d'heures et le contenu du programme de la formation suivie. En l'absence de formation, une expérience rapportée par écrit d'au moins deux ans dans un programme d'éducation thérapeutique autorisé sera acceptée sur une période transitoire de deux ans après parution du présent arrêté.

Formation des coordinateurs :

A priori, aucun médecin coordinateur de programme ETP du territoire n'est en mesure de fournir une attestation de formation de 40 heures en ETP alors que la plupart d'entre eux ont une expérience confirmée qui n'est pas prise en compte! 24 heures (3 jours) de formation par l'organisme EM Patient, sont financées par un laboratoire au mois de juin pour la plupart d'entre eux. Il leur manquera 2 jours à valider pour obtenir une formation de 40 heures : d'autres laboratoires sont à solliciter car ce dernier n'ira pas au-delà de ce temps prévu. **Il est nécessaire de sensibiliser certains coordinateurs non-inscrits à se former et à trouver des solutions pour compléter les heures de ceux qui n'auront pas leurs 40 heures d'ici janvier 2017.**

Formation AP/HP :

L'AP/HP organise un module de formation de 56 heures destiné aux médecins, pharmaciens, paramédicaux, patients et membres d'associations en lien avec un programme ETP de l'AP/HP: il reste encore quelques places disponibles. Pour toute information, contactez emmanuelle.capron@wanadoo.fr

Outil d'aide à l'évaluation des programmes d'ETP :

Tableau de bord uniformisé, permettant de répertorier l'activité ETP VIH. Florence Lacampagne nous présente un outil en fin d'élaboration, très complet, adaptable et utilisable par le COREVIH.

Les personnes présentes repartent avec pour une première phase de test. Nous espérons pouvoir organiser la prochaine réunion en présence de son auteur pour le finaliser et nous aider à l'utiliser.

Rédition de certaines fiches du dossier ETP : impression réalisée, en cours d'acheminement vers le COREVIH.

Dépliants et affiche ETP du COREVIH, à votre disposition au COREVIH

PROCHAINE REUNION :

La date vous sera communiquée dès que possible

Hôpital André Mignot, Le Chesnay

Merci pour votre participation ou votre intérêt porté à l'éducation thérapeutique

Emmanuelle Capron Trouillard